

Le Collectif Alerte : un lobby contre la pauvreté et l'exclusion

Si la pauvreté recule en France, ce n'est pas pour autant qu'elle n'existe plus. En 2003, 12 % de la population française (soit 7 millions de personnes) vivent sous le seuil de pauvreté français défini à 60 % du revenu médian (soit 774 euros par unité de consommation)¹.

Depuis douze ans, des fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté rassemblent leurs compétences et leurs savoir-faire au sein du Collectif Alerte. Basé à l'Uniopss, le collectif a pour objectifs de sensibiliser et solidariser la population à la lutte contre l'exclusion et surtout de peser politiquement dans les décisions législatives en étant force de proposition en faveur de la lutte contre la pauvreté.

La réaction française face à la nouvelle pauvreté

En France, le phénomène de pauvreté connaît à partir des années 1980 un certain retour et devient beaucoup plus excluant socialement que lors des décennies précédentes. Durant les Trente Glorieuses, la prise en charge de la pauvreté n'était pas la première préoccupation de l'État. Aussi, ce dernier se trouve pris de cours face aux « nouveaux pauvres », souvent des travailleurs et des chômeurs. Le

ralentissement de l'économie, les mutations du système productif, l'affaiblissement des cadres intégrateurs (famille, Église...) et la montée de l'individualisme amènent certains individus dans une situation de pauvreté et d'exclusion sociale. La France redécouvre le chômage de masse, l'exclusion et la précarité.

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) est une association loi 1901 présente sur tout le territoire. En 2005, elle regroupe 20 000 établissements et services privés à but non lucratif du secteur social, médico-social et sanitaire, au travers de 22 Uriopss (unions régionales), 110 fédérations et unions nationales et 140 associations nationales.

L'Uniopss analyse les informations issues du terrain et l'actualité politique et réglementaire au sein des 11 commissions thématiques qu'elle anime, pour identifier les enjeux prioritaires du secteur et les actions à mener.

Face à cette situation, le gouvernement de François Mitterrand prend des mesures d'urgence pour réduire les effets de la dégradation du niveau de vie. Des fonds importants sont débloqués et attribués aux associations, c'est le développement intensif de la distribution alimentaire, de la création de multiples lieux d'hébergement. Face à cette émergence foisonnante de dispositifs d'assistance, une commission interassociative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion est mise en place à l'Uniopss. Elle regroupe les grandes fédérations et associations nationales telles que l'Armée du salut, Emmaüs, ATD-Quart Monde, le Fonds social juif unifié, le Secours catholique, le Secours populaire, la FNARS... pour

¹ Rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2005-2006. Le revenu par unité de consommation est le revenu du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation qui le composent. Il permet de prendre en compte les diverses compositions des ménages et donc les économies d'échelle liées à la vie en groupe. L'échelle d'équivalence utilisée par l'Insee et Eurostat compte le premier adulte pour une unité de consommation, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 chacun.

partager des points de vue et agir sur les institutions.

La commission s'investit notamment dans le projet de loi sur le RMI et la loi Besson sur le logement des défavorisés, mais le bilan de ces dix premières années repose avant tout sur les bénéfices du travail et de la réflexion de groupe pour une cause commune, au-delà du « pré carré » de chacune de ces associations, qui est en définitive le fondement de son action militante².

Le label «Grande cause nationale» de la lutte contre la pauvreté

La volonté de continuer à travailler ensemble est symbolisée en 1994. Le label « Grande cause nationale » pour la lutte contre la pauvreté est décerné à cinq associations sur les trente de la commission : Secours catholique, Secours populaire, Emmaüs, ATD-Quart Monde, Armée du salut et Setton³. Ces associations acceptent le label à la condition qu'il soit proposé à l'ensemble des membres de la commission. Édouard Balladur, alors Premier ministre, accepte et attribue le label à l'ensemble du collectif qui prend le nom d'Alerte.

Les conséquences matérielles sont très intéressantes : l'État donne carte blanche pour la mise en œuvre d'un vaste programme de communication et de sensibilisation du grand public à la cause. Une grande campagne d'affichage, des spots radios, des passages télévisés et des conférences de presse rythment l'année 1995, avec le martèlement d'un même message : « *C'est tous ensemble que nous réaliserons un pacte contre la pauvreté et l'exclusion. Abandonner les droits des exclus, c'est abandonner ses propres*

droits. Une solidarité en panne, c'est un citoyen en panne. Alerte ! Exigeons tous un pacte contre l'exclusion ! » Ou encore : « *Combien de temps peut tenir un pays avec 5 millions de pauvres ? Alerte ! »*

Conjointement à la campagne nationale de sensibilisation, le leitmotiv est l'exigence de la mise en place d'un « Pacte contre la pauvreté et l'exclusion ». Le Collectif Alerte met en place trois groupes de travail regroupant toutes les catégories socio-professionnelles, des élus et des partenaires sociaux pour élaborer le contenu du pacte. La lutte contre l'exclusion doit être la priorité de tous et les droits fondamentaux de chacun doivent être garantis à tous sans exception. En proposant à la société de s'engager à lutter contre l'exclusion, le pacte décline ce à quoi chaque partenaire (État, associations, entreprises, médias...) s'engage. Une pétition est lancée pour l'approbation du pacte et récolte plusieurs milliers de signatures. Malheureusement, les partenaires ne signent pas et le pacte sera peu à peu oublié.

Le vote de la loi de 1998 relative à la lutte contre la pauvreté

En 1995, année des élections présidentielles, lors d'une émission à la Maison de la radio qui réunit les trois candidats à la présidence : Jacques Chirac, Lionel Jospin et Édouard Balladur, le Collectif Alerte les questionne publiquement en leur demandant de s'engager à faire voter une loi d'orientation pour lutter contre l'exclusion. Tous répondent positivement à cette requête. Jacques Chirac élu, la loi d'orientation vient en discussion alors qu'intervient la dissolution de l'Assemblée nationale. Lionel Jospin devient alors le Premier ministre de la cohabitation, il élabore un nouveau texte et fait voter la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Cette loi garantit à tous les droits fondamentaux dans les domaines de

² Alerte! 10 ans. Historique : chronologie, Gilbert Lagouanelle, 10 mai 2005.

³ L'association Setton, fondée en 1992 par Jacky et Lilli Setton, déclarée grande cause nationale en 1994, distribue des sacs de couchage aux plus démunis qui souffrent du froid par l'intermédiaire de nombreuses organisations caritatives (Emmaüs, Restos du cœur, Armée du salut, Samu social de Paris, Croix Rouge française, Petits Frères des pauvres, Secours populaire, Médecins du monde, Secours catholique, etc.).

l'emploi, du logement, de la protection de la santé et de la justice.

Il s'agit du premier combat du Collectif Alerte en tant que tel, d'autres suivront, avec par exemple de nombreuses propositions d'amendements concernant notamment la loi sur la couverture maladie universelle (CMU) et la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains.

Une remise en question nécessaire

Le Collectif Alerte exerce son rôle de réflexion, de lobby et de pression politique *via* des communiqués ou des conférences de presse. Aujourd'hui, il regroupe 36 associations nationales. Cependant, au début des années 2000, le collectif s'essouffle du fait d'un manque de perspectives. Après plusieurs années de lutte contre la pauvreté, c'est l'heure du bilan et les résultats sont mitigés. *« Il est à la fois positif : de bonnes lois sont passées dans la lutte contre la pauvreté ; mais il est aussi négatif, dans le sens où la pauvreté n'a pas reculé. Il y a eu un ratage des cibles, le Collectif a trop cru dans la loi et dans l'État. Cependant, la loi de 1998 est très peu appliquée et, finalement, l'État n'est qu'un acteur parmi d'autres. De plus, il n'y a pas eu de véritable mobilisation nationale, sauf en 1995, date à laquelle la société était ouverte à ces questions car c'était une période de crise maximale, de fort taux de chômage, et l'opinion était préoccupée par l'exclusion. Aujourd'hui, ces préoccupations s'effritent »*, explique Bruno Grouès, responsable de la coordination du Collectif Alerte national. *« Aujourd'hui, la préoccupation numéro un des Français est de ne pas perdre leur emploi, cela ne rend pas pour autant les personnes plus solidaires à l'égard des pauvres. »*

Faire participer les pauvres aux décisions

À partir de 1998, le thème de l'insécurité domine les débats, l'opinion se durcit à l'égard des pauvres, les discours stigmatisent et la loi ne suffit plus.

Jusqu'alors, les actions portaient sur les marges de l'exclusion, il s'agissait d'interventions et d'actions réparatrices. *« Le collectif est resté aux marges du système, à côté des vraies causes de l'exclusion que sont les inégalités excessives, le mauvais partage des richesses, le système économique et social. C'est pour cette raison que, depuis 2005, il fait appel aux partenaires sociaux (patrons et salariés). »*

En effet, des appels communs pour la lutte contre l'exclusion et pour une politique de logement à la hauteur de la crise sont signés entre Alerte et les partenaires sociaux. Un groupe de travail permanent est mis en place sur l'accès des personnes en situation de précarité à un emploi permettant de vivre dignement. *« C'est historique pour des associations de solidarité d'être un élément rassembleur des partenaires sociaux, il y a une véritable phase d'ouverture entre employeurs, syndicats et associations. La prise en compte du problème de l'exclusion concerne tous les acteurs, personne n'arrive à le résoudre seul. »*

Une autre innovation est de faire participer des personnes défavorisées afin de rendre possible leur expression et leur participation à des décisions qui les concernent. C'est ainsi que le groupe de travail sur la participation est en train de décider de la rédaction d'une « charte » qui proposerait aux associations de s'engager à faire participer le public pauvre aux décisions et à leurs orientations de travail. *« Il faut convaincre les pouvoirs publics de la prise en compte de la parole des pauvres. C'est un travail sur le long terme et il est nécessaire de faire changer les mentalités »*, argumente Bruno Grouès.

L'actualité 2007 du Collectif Alerte sera bien entendu les présidentielles, autour d'un important projet médiatique d'interpellation des candidats: *« Êtes-vous prêt à faire de l'éradication de la pauvreté un objectif central de votre quinquennat ? »*

Le combat d'Alerte ne s'arrête pas là, il est important de faire sortir les associations de leur marge et d'agir sur des leviers comme l'emploi et les revenus, autant à l'échelle locale qu'aux échelles nationale et internationale. Depuis 1995, 25 collectifs Alerte locaux se sont créés dans 15 régions françaises et agissent à différentes échelles : commu-

nications vers les médias, démarches vers les pouvoirs publics, réflexion inter-associative... De même, à l'échelle européenne, l'Uniopss appartient au réseau EAPN (réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) qui élabore des propositions à l'intention des institutions communautaires.

UNIOSS

(Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés
sanitaires et sociaux)

133, rue Saint-Maur

75541 Paris cedex 11

Tél. : 01 53 36 35 09

Fax : 01 53 36 35 38

Site : www.uniopss.asso.fr

Mots clés (indexation DPH) : LUTTE CONTRE L'EXCLUSION, PAUVRETÉ, PRESSION POLITIQUE.

Fiche réalisée le 06/12/2006.
